



20 lits de médecine polyvalente
dont 3 lits dédiés soins palliatifs

30 lits de Soins Médicaux et
de Réadaptation
spécialisés en gériatrie

118 places d'EHPAD

8 places d'accueil de jour
« Alzheimer »

43 places de SSIAD

Des consultations spécialisées en
gériatrie et gynécologie médicale



GROUPEMENT HOSPITALIER
DE TERRITOIRE
SAÔNE ET LOIRE
BRESSE - MORVAN

Le Centre Hospitalier est à votre
disposition pour répondre à toutes vos
questions sur la prise en charge des
patients à domicile.



Mme Anaïs GIRARD
Infirmière coordonnatrice
03.85.46.81.72
idec.ssiad@ch-chagny.fr

Equipe du SSIAD
03.85.46.81.72
ssiad@ch-chagny.fr

Accueil et admissions
03.85.46.81.81
service.admission@ch-chagny.fr



SSIAD
du CH de Chagny

16, rue de la Boutière
71150 CHAGNY

☎ 03.85.46.81.81

centre.hospitalier@ch-chagny.fr

www.ch-chagny.fr

Présentation du service

Le SSIAD est destiné à prendre en charge des personnes âgées ou handicapées :

Il a pour vocation de :

- éviter ou écourter l'hospitalisation des personnes âgées ou handicapées lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile.
- faciliter les retours à domicile ou en établissement non médicalisé à la suite d'une hospitalisation.
- prévenir ou retarder la dégradation de l'état de santé de la personne âgée et/ou handicapée et l'admission en institution (EHPAD, USLD Unité de Soins de Longue Durée, établissement pour personnes handicapées).
- accompagner la fin de vie

Le SSIAD de Chagny dispose d'une autorisation pour 43 places dont 6 sur le canton de Couches.

La demande de prise en charge

Il est nécessaire pour la prise en charge de :

- avoir + de 60 ans pour une personne âgée
OU
avoir - de 60 ans avec un handicap ou une pathologie chronique
- bénéficier d'une prescription médicale
- remplir le dossier de demande de prise en charge du SSIAD de Chagny (disponible sur place ou sur le site internet)

L'infirmière coordonnatrice étudie les besoins et les possibilités de prise en charge.

Selon le plan de soins, l'équipe du SSIAD peut intervenir entre 1 à 14 fois par semaine.

Un contrat de prise en charge sera signé le bénéficiaire et le SSIAD du CH de Chagny

Les missions du SSIAD

1. Dispenser des soins sous la responsabilité du cadre de santé et de l'infirmière coordinatrice : hygiène, confort, soutien relationnel et psychologique, conseils éducatifs et préventifs dans le cadre de la préservation, du retour à l'autonomie ou l'accompagnement en fin de vie.
2. Transmettre et consigner les informations dans un dossier de soins.
3. Assurer une surveillance et prendre des initiatives en cas de symptômes anormaux (appel du médecin, de l'infirmière libérale)

Vous pouvez conserver votre infirmier libéral ou prendre celui de votre choix.